

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 SEPTEMBRE 2023

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois, à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie de Modane en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN - Yann CHABOISSIER - Erica SANDFORD - Thierry THEOLIER - Humberto FERNANDES - Christian SIMON - Daniel LOGER - Christa BALZER - Jean-Michel OSTORERO - Cornelia THEOLIER - Stéphanie KUSZINSKI - Bruno COBUS - Stéphanie LEFOULON - Hakan TAT - Katia VIOLLEAU

Absents : Laurence PETINOT-GAGNIERE - Christophe CHAUVETON - Ludovic TISSIER

Procurations : Géraldine BOTTE à Erica SANDFORD - Gabrielle GINDRE à Yann CHABOISSIER - Natacha BRENIER à Humberto FERNANDES - Laure MAURETTE à Stéphanie KUSZINSKI - Véronique VISE à Katia VIOLLEAU

Conseillers en exercice : 23

Quorum : 12

Présents : 15

Pouvoirs : 5

Votants : 20

Madame Stéphanie KUSZINSKI a été élue secrétaire

Délibération N°2023/09/07

OBJET : Régie eau potable : fixation des tarifs

Le rapporteur : Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire

Par délibération N°2022/12/14 du 12 décembre 2022, le conseil municipal avait approuvé les tarifs applicables à la régie du service public de l'eau potable à compter du 01 janvier 2023.

La taxe pour la préservation des ressources en eau ayant été omise, il est demandé à l'assemblée d'abroger la délibération N°2022/12/14 et approuver la grille tarifaire ci-dessous :

Tarifs eau potable	RIX HT
Abonnement part fixe / unité logement	60 €/an
Consommation	1.10 €/m ³
Préservation Ressources en Eau (Agence de l'eau)	0.10 €/m ³
Prestations complémentaires	RIX HT
Frais d'accès au service sans déplacement	17 €
Frais d'accès au service avec déplacement	54 €
Frais de pose de compteur diamètre 12-15 mm	133 €
Frais de pose de compteur diamètre 20	155 €
Frais de pose de compteur diamètre 30	270 €
Frais de pose de compteur diamètre 40	320 €
Remplacement compteur gelé	117 €
Vérification d'un compteur (y compris déplacement) à la demande du client avec un compteur pilote ou une jauge calibrée	53 €
Dépose d'un compteur de diamètre 15 ou 20 mm	70 €
Frais de fermeture ou réouverture de branchement pour non-paiement	70 €

En fonction de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'eau potable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Abroge** la délibération N°2023/09/06 du 12 décembre 2022.
- **Approuve** les tarifs de la régie eau potable ci-dessus.

Modane, le 25 septembre 2023.

La Secrétaire de séance,

Stéphanie KUSZINSKI



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai